



**ATTESTATION DE STAGE**  
*à remettre au stagiaire à l'issue du stage*

**ORGANISME D'ACCUEIL SCV DOMAINE SKIABLE**

Adresse : 603 Rue du centre Chantemerle 05330 Saint-Chaffrey

Téléphone : 0492255507

Certifie que

**LE STAGIAIRE Tom RIZZI**

Né le : 21 décembre 2004

Adresse : 2 Impasse Blain 84000 Avignon

Téléphone : 0622516629

Courriel : rizzitom60@gmail.com

ÉTUDIANT EN BTS SIO

AU SEIN DE Théodore AUBANEL

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

**DURÉE DU STAGE**

Dates de début et de fin de stage : du 24 février 2025 au 4 avril 2025

Représentant une durée totale de 6 Semaines

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L124-13 du code de l'éducation (art. L124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

**MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE AU STAGIAIRE**

Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de 

Saint-Chaffrey, le 4 avril  
2025

*L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 - code de l'éducation art.D.124-9).*

Laurent FAURE-BRAC,

**SCV Domaine Skiable**  
603 rue du Centre - Chantemerle  
05330 SAINT CHAFFREY  
SAS au capital de 15 012 460,40 €  
348 799 529 - R.S GAP  
Tél 04 92 25 55 00